



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

toxicomanie

Question écrite n° 53541

Texte de la question

M. Marcel Bonnot attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la consommation de produits psychoactifs chez les jeunes. En 2008, ce sont le tabac, l'alcool et le cannabis que les jeunes consomment le plus régulièrement. Selon une étude récente, 93 % des adolescents ont déjà bu de l'alcool, 71 % fumé une cigarette, 42 % du cannabis et 60 % ont déjà été ivres. Toutefois, ces chiffres ont baissé en huit ans (hormis ceux de la consommation excessive d'alcool). Force est de constater que cette baisse se double toutefois d'une hausse de la consommation de la cocaïne, d'euphorisants et le seuil symbolique de 1 % est franchi pour l'héroïne. Bien que très marginales, les prises de GHB, de kétamine, de LSD et de subutex augmentent elles aussi. Quant aux produits à inhaler, au premier rang les *poppers*, leur expérimentation augmente fortement (de 5,5 % en 2005 à 13,7 % en 2008). Il lui demande de lui indiquer sa position en la matière.

Texte de la réponse

Les systèmes d'observation relatifs aux drogues et à leurs usages en France font apparaître plusieurs tendances préoccupantes concernant la consommation de drogues, dont l'héroïne et la cocaïne, ainsi que leurs conséquences sanitaires. En 2005, la consommation d'héroïne concernait 0,2 % des personnes de 15 à 39 ans, soit 50 000 personnes selon l'enquête Baromètre santé 2005. Selon l'enquête ESCAPAD 2008, menée par l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT) auprès de jeunes âgés de 17 ans, l'expérimentation d'héroïne est orientée à la hausse depuis 2000 et avoisine désormais 1 %. En 2008, l'expérimentation de la cocaïne concerne environ 25 000 jeunes. Par ailleurs, la consommation régulière d'alcool des adolescents de 16 ans scolarisés a augmenté de 2003 à 2007, passant de 7 à 13 %. Les adolescents de 17 ans sont, en 2008, 8,9 % à déclarer un usage régulier d'alcool. Devant ces constatations inquiétantes sur la consommation de toute forme de drogues, le Gouvernement a déclaré prioritaire la lutte contre l'usage de toutes les drogues et mis en place une politique de prévention en matière de drogues et d'alcool. Le plan gouvernemental de lutte contre les drogues et les toxicomanies 2008-2011 fait de la diminution des consommations de drogues et d'alcool par les jeunes une priorité absolue. Il prévoit la formation de responsables académiques pour l'aide au repérage précoce et à l'orientation d'élèves en situation de consommation de substances psychoactives. Par ailleurs, en lien avec la mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (MILDT), le ministère de l'éducation nationale élabore un guide à destination des enseignants de l'école primaire sur le champ de l'éducation à la santé et intégrant un volet prévention des conduites addictives. Il actualise également celui destiné au collège et au lycée pour le printemps 2010. L'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) a été chargé de conduire la première expérimentation en France d'une méthode d'intervention préventive en direction des familles, sur la base du seul programme validé à l'échelle internationale. En outre, la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires régit différentes offres d'alcool qui se sont développées et que la réglementation encadrait insuffisamment. Le plan « santé des jeunes » lancé en février 2008 par la ministre de la santé et des sports a également prévu une mesure, dont l'expérimentation débutera au second semestre 2010, qui permet aux jeunes de 16 à 25 ans de bénéficier d'une consultation de

prévention annuelle et gratuite chez le médecin généraliste de leur choix, même sans accord parental pour les mineurs, au cours de laquelle le sujet des addictions sera évoqué. Fin 2009, une nouvelle campagne sur la dangerosité des drogues a été lancée par le ministère chargé de la santé, la MILDT et l'INPES, dont l'objectif est de remobiliser le grand public autour des risques et dangers induits par la consommation des drogues. Dans la continuité de celle-ci, une seconde campagne d'information sur le rappel du cadre légal en matière de drogues a également été lancée en novembre 2009 pour réaffirmer l'interdit de leur usage. Cet effort de prévention sera poursuivi en 2010 avec une campagne rappelant la légitimité du rôle préventif des parents.

Données clés

Auteur : [M. Marcel Bonnot](#)

Circonscription : Doubs (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 53541

Rubrique : Drogue

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 juin 2009, page 6338

Réponse publiée le : 11 mai 2010, page 5375